

Sherbrooke, le 25 avril 2017

PAR COURRIEL :

ministre.enseignement.superieur@education.gouv.qc.ca

Madame Hélène David, ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Pas de consensus sans les profs
Modifications au Règlement sur le régime des études
collégiales (RREC)**

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de nos réactions au rapport *Pour un réseau collégial à la hauteur des aspirations des Québécoises et des Québécois* de Rachel Aubé, Guy Demers et Louis Lefebvre, dont plusieurs éléments nous semblent répondre d'une manière incohérente et hasardeuse aux problèmes réels que connaît le réseau.

D'abord, nous décrions la recommandation qui suggère de permettre aux collèges de remplacer ou de substituer une ou deux compétences dans un programme pour répondre aux besoins du marché du travail. Nous croyons plutôt que les compétences doivent être déterminées sur le plan national pour assurer la valeur des diplômes et pour que la formation technique permette encore une mobilité des diplômé.es sur le marché de l'emploi : il est important de former des travailleuses et des travailleurs qui disposent de compétences larges leur offrant la capacité de s'adapter aux changements en entreprise, plutôt qu'en fonction de compétences étroites et difficilement transférables liées à des besoins ponctuels dictés par l'entreprise.



De plus, nous sommes très inquiets que le rapport recommande de subordonner le ministère de l'Enseignement supérieur à une nouvelle commission d'évaluation à laquelle serait dévolu le rôle de recommander directement à la ministre l'ajout ou la substitution de compétences. Cette « décentralisation » est inquiétante si l'on pense à la très grande variabilité des attestations d'études collégiales (AEC) et à celle de la reconnaissance des acquis et des compétences qui sont actuellement du ressort des collèges, et pour lesquelles nous préconisons un encadrement plus serré du Ministère.

Par ailleurs, nous réclamons depuis plusieurs années l'abolition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) que nous ne souhaitons pas voir renaître avec des pouvoirs augmentés. Nous proposons son remplacement par la mise sur pied de comités nationaux de programme dont la coordination serait assurée par le Ministère. À titre d'enseignantes et d'enseignants, nous sommes au cœur du travail sur les programmes dont nous assurons la qualité en travaillant à leur développement, leur implantation et leur évaluation. S'appuyer sur cette expertise incontournable constitue donc une solution porteuse et structurante qui a l'avantage de préserver les prérogatives ministérielles ainsi que la cohérence des programmes et la cohésion du réseau.

Dans les circonstances, nous ne pourrions jamais être d'un consensus sur un projet qui mettrait de l'avant ces propositions du rapport Aubé, Demers et Lefebvre, et qui sont contraires aux solutions que nous privilégions pour assurer et renforcer la pérennité du réseau collégial ainsi que sa cohérence et sa cohésion, dont dépend notamment la qualité des diplômes.

Nous connaissons votre désir de travailler à partir de ce qui fait consensus et nous vous remercions, Madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Veillez accepter, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Steve McKay, président
Syndicat du personnel enseignant du
Cégep de Sherbrooke – CSN